

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Février 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc, PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. BROUTIN Ludovic*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme ORDRONNEAU Séverine et M. COLIN Arnaud.

<b>OBJET :</b>	<i>Signature d'une Convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un complexe sportif, culturel et festif, avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 44).</i>
----------------	---

N° 2016 / 02 / 20

*Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'engagement de la réflexion pour la réalisation d'un complexe culturel, festif et sportif.*

*Compte tenu de l'envergure du projet et de la variété des problématiques qu'une salle à caractère polyvalent implique, il est apparu opportun de se faire accompagner par des professionnels pluridisciplinaires.*

*Un contact a été pris avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 44) et une première rencontre a été organisée le 20 Janvier 2016.*

*Une proposition de « convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage » a été adressée à la Mairie, pour formaliser ce partenariat.*

*Le CAUE apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de conseil et d'aide à la décision.*

*A ce titre, Il propose son concours technique et pédagogique à l'animation des réflexions suivantes :*

- Analyse urbaine et paysagère du site d'implantation.*
- Prise en compte des données foncières, topographiques et réglementaires.*

*.../...*

- Visites des équipements communaux existants, (locaux de réunions, associatifs et sportifs ...).
- Visites de salles dans d'autres communes et présentation de références.
- Définition des besoins et analyse des enjeux.
- Concertation des associations et partenaires du projet.
- Elaboration du document de programmation de l'équipement.
- Assistance au recours à la maîtrise d'œuvre (concours d'architecture).

*La participation de la Commune à cette prestation, serait de 7.400 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la note de synthèse et le projet de convention adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Le Conseil Municipal*

*APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Commune et le CAUE 44, pour une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour la réalisation du projet de complexe sportif, culturel et festif.*

*AUTORISE le Maire à signer la convention avec le CAUE et tout avenant portant sur le même objet.*

*DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation, sont inscrits au BP 2016.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 29 Février 2016,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160225-CM-2016-02-20-  
DE  
Date de télétransmission : 29/02/2016  
Date de réception préfecture : 29/02/2016

Conseil municipal du 25 Février 2016  
Délibération n° 2016 / 02 / 20